

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle/Participation du président aux journées d'échanges entre les Intercommunalités mahoraises, Intercommunalités de France et Interco' Outre-mer

Séance du 13/03/2025

2^{ème} convocation

Délibération n° 21

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 15

Absents : 25

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 08 mars 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le jeudi 13 mars 2025 à 07 heures 30 minutes au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, ATTIBOU Zaïnati, MIKIDADI Madihali, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, FARADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI.

Absents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchaty SOILIH, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, BOURA MCOLO Vita.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Les présidents des intercommunalités de Mayotte avaient interpellé les associations Interco'Outre-mer et Intercommunalités de France pour les appuyer dans leur démarche d'être associés à la reconstruction du département après le cyclone Chido. Pour cela, les présidents des intercommunalités de Mayotte et Madame Lyliane Piquion-Salomé, présidente d'Interco'Outre-Mer, conseillère communautaire de Cap Excellence (Guadeloupe) se sont rendus à Paris la semaine du 04 février 2025, et ont partagé avec Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, leurs revendications.

Ce déplacement a été l'occasion pour les élus des intercommunalités mahoraises de « porter leurs revendications pour la reconstruction après le cyclone Chido, et de réagir au texte définitif de la loi d'urgence pour Mayotte. Il s'agissait notamment de réclamer la participation effectives des intercommunalités à la gestion de l'établissement public chargé de décider des orientations de la (re)construction de Mayotte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De valider la participation de Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, président de la 3CO, aux journées d'échanges entre les représentants des intercommunalités de Mayotte, Intercommunalités de France et Interco'Outre-Mer du 04 au 07 février 2025 à Paris,
- La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à ce déplacement :
 - Les frais de transport aérien (Dzaoudzi/Paris) ,
 - Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel et dans la limite maximale d'une arrivée la veille et d'un départ le lendemain de la manifestation.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13/03/2025

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

Le président de la 3CO

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

